



**Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
de Champagne-Ardenne**

**Séance du 28 novembre 2012
Avis n° 2012-13**

*Avis sur le projet de seconde liste locale d'évaluation des incidences Natura 2000,
département des Ardennes*

Vu le projet de seconde liste locale d'évaluation des incidences Natura 2000 - département des Ardennes, présenté par la DREAL Champagne-Ardenne,
Vu les éléments scientifiques apportés en séance,
Après délibération lors de la séance du 28 novembre 2012,
Sur présentation de monsieur BECU D., rapporteur,

Article 1 :

Le CSRPN émet un avis favorable sur la liste des items retenus pour la seconde liste locale d'évaluation des incidences Natura 2000 dans le département des Ardennes.
Cet avis est assorti des réserves qui figurent dans l'article 2 et de la recommandation qui figure dans l'article 3.

Article 2 :

Concernant le croisement des items retenus avec les sites Natura 2000 présents dans le département des Ardennes, le CSRPN assortit cet avis favorable des réserves suivantes :

- Item n°6 « Premiers boisements » : les enjeux liés à cet item concernent les pelouses, les marais et les prairies ; en conséquence il conviendrait d'ajouter les sites suivants dans la liste des sites concernés par cet item :
 - Site n°1 : Pelouses, rochers et buxaias de la pointe de Givet
 - Site n°25 : Rièzes du plateau de Rocroi
 - Site n°28 : Tourbières du plateau ardennais
 - Site n°42 : Marais de Germont-Buzancy
- Item n°29 « Arrachages de haies » : les enjeux portent sur les chauves-souris et les oiseaux prairiaux durant leur période de reproduction ; à ce titre il conviendrait d'ajouter le site n°207 (Confluence des vallées de la Meuse et de la Chiers) dont l'enjeu est la Pie-grièche grise.

Article 3 :

- Le CSRPN recommande que lors de l'élaboration des DOCOB, les documents cartographiques prennent en compte les items retenus sur les sites concernés.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 06 FEV. 2013

Le président du CSRPN

Daniel YON